

**Règlement concours CHOCOLATERIE
GALLER
Quiz**

Article 1 : organisation

La chocolaterie Galler SA, dont le siège social se situe Rue de la Station 39 – 4051 Vaux-sous-Chèvremont organise un concours offrant la possibilité à **3 gagnants de recevoir un assortiment de 2 Kg de petits œufs (valeur de 78,80 euros ttc), à retirer dans une des boutiques Galler du réseau ou livraison à l'adresse du gagnant. Le lot ne pourra être échangé**

Ce concours débute le 15 mars 2021 pour se terminer le 21 mars 2021 à minuit du soir et est disponible exclusivement via la page <https://quizz.galler.com/go>

Le concours n'est valable que pour la Belgique.

La participation au concours est gratuite et entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions actuelles ou futures (rendues le cas échéant nécessaires en raison ou non d'un cas de force majeure) et des règles de déontologie en vigueur sur Internet.

Article 2 : conditions de participation

2.1.

La participation à ce concours est réservée aux personnes physiques majeures selon la loi belge à la date du lancement du concours (soit âgées de 18 ans et plus), disposant d'une adresse e-mail valide et domiciliées en Belgique, à l'exception du personnel salarié de la société organisatrice, de tous prestataires ayant collaboré à l'organisation du jeu, ainsi que de leurs familles (même nom et/ou même adresse).

2.2.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées d'office, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et nécessaires pour les besoins de la gestion du concours.

2.3.

Pendant la durée du concours, il sera accepté autant de participations que souhaitée par personne, définie par son adresse e-mail. En cas de participations multiples, il ne sera pris en compte qu'une seule participation à savoir la 1^{ère} participation réceptionnée chronologiquement par la Chocolaterie Galler SA., suite à l'ouverture du concours. La tentative d'une inscription multiple pourra entraîner l'exclusion du participant par Galler. A tout moment, les participants doivent être en mesure de fournir une preuve de leur identité, de l'adresse de leur domicile et de leur âge de telle sorte que La Chocolaterie Galler SA. puisse contrôler et sanctionner d'éventuels abus.

Article 3 : déroulement du concours et désignation du gagnant

3.1.

Pour participer au concours, les participants doivent :

1. Se rendre sur la page : <https://quizz.galler.com/go> (en direct ou via les post Facebook)
2. Répondre aux 5 questions
3. Compléter leurs coordonnées complètes dans le formulaire et accepter les conditions générales du concours.

3.2.

Les 3 gagnants seront sélectionnés parmi ceux qui auront répondu correctement aux 5 questions du quizz et obtenu un score de 5/5. Les questions et leurs solutions ne peuvent en aucun cas être un sujet de litige. En cas de doute ou d'erreur quant à la bonne réponse ou quant au choix des gagnants, les organisateurs peuvent prendre toutes les mesures nécessaires afin de s'assurer du bon déroulement du concours. La décision de La Chocolaterie Galler S.A. quant à la désignation des gagnants est souveraine et ne pourra être contestée par les participants ou même tout tiers.

3.3.

Après avoir déterminé les gagnants, La Chocolaterie Galler S.A. avertira ces derniers par e-mail, à l'adresse communiquée par le participant, au plus tard le **28 mars 2021**. Si entre temps, l'adresse de courrier électronique du participant a été supprimée ou n'est plus utilisée par ce dernier, il lui appartiendra d'en aviser La Chocolaterie Galler S.A. (par voie électronique uniquement via infos@galler.com, dans un délai de 24 heures à dater de cette non-utilisation ou suppression d'adresse et de communiquer à La Chocolaterie Galler S.A. dans ce même délai sa nouvelle adresse électronique personnelle et valide. À défaut, il ne pourra exiger d'être reconnu comme étant gagnant de ce concours.

3.4.

Seule la manière précitée de procéder sera considérée comme valable pour la participation au concours et l'attribution des prix.

Le Lot est nominatif, non commercialisable et ne peut faire l'objet d'un remboursement en espèces ou d'une contrepartie de quelque nature que ce soit

3.5.

Les gagnants seront proclamés par e-mail par Chocolaterie Galler S.A.

Article 4 : le prix

4.1.

La Chocolaterie Galler S.A. offrira aux **3 gagnants 1 assortiment de 2 kg de petits œufs à venir retirer par les gagnants dans une des boutiques Galler ou sera envoyé aux gagnants sur demande express de ceux-ci**.selon les conditions ci-dessous.

La Chocolaterie Galler S.A réclamera aux 3 gagnants

-soit le nom de la boutique où ils souhaitent retirer son lot

- soit une adresse postale à laquelle envoyer le lot.

Les gagnants disposeront de 10 jours à date de l'envoi de la demande pour y répondre. A défaut de quoi, le lot sera perd